Bilan actif

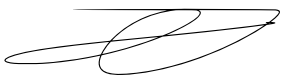
	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	823	823		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction		16 122	-16 122	-16 122
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 122		16 122	16 122
Autres	19 983	19 983		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**36 928**	**36 928**	**0**	**0**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	16 891		16 891	18 003
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres	3 977		3 977	1 650
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	58		58	58
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 025		9 025	5 624
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**29 950**	**0**	**29 950**	**25 335**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	**66 878**	**36 928**	**29 950**	**25 335**

Bilan passif

		31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(dont versé : 7 622)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Ecarts d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale		381	381
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres			
Report à nouveau		-2 725	4 688
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		4 538	-7 413
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**9 817**	**5 278**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		**0**	**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0**	**0**
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			109
Emprunts et dettes financières divers		1 951	628
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs et comptes rattachés		7 519	7 884
Dettes sociales			771
Dettes fiscales			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes		10 664	10 664
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		**20 134**	**20 057**
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GENERAL		**29 950**	**25 335**

BOUDJABOUT Ali atteste sur l'honneur que les informations présentes sont bien conforme à la réalité

fait à Roubaix le 30/05/2025



A LA BONNE RÉCOLTE

Société À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
Capital : 7 622,45 €
Siège social : 6 rue de l'alouette
59100 Roubaix – France
383 579 885 00013

Procès-verbal d'approbation des comptes de l'associé unique du 30 juin 2025

Le 30 juin 2025, à 14h00, Monsieur BOUDJABOUT Ali, Président de la SAS A LA BONNE RÉCOLTE, au capital de 3 000 € a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels 2024
- Affectation du résultat 2024

L'assemblée générale ordinaire est dirigée et administrée par le président, BOUDJABOUT Ali. L'assemblée est tenue conformément aux statuts de la société.

Première résolution
L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés. Ils font apparaître un bénéfice de quatre mille cinq cent trente huit euros (4 538 €) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution
L'associé reconnaît que le résultat est un bénéfice à hauteur de 4 538 €.
L'associé décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :
4 538 € au titre de report à nouveau créditeur.

Il n'y a pas de distribution de dividendes. De plus, l'associé déclare n'avoir reçu aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L’assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d’une copie ou d’un extrait des présentes à l’effet d’accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée.

Dispositions générales

Toutes les résolutions ont été adoptées à l’unanimité. Plus rien n'étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Signature du président

BOUDJABOUT Ali

